

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

Etaient présents : MM. Rafaël RODRIGUEZ, Michel BOUHELIER, Daniela DUBREUIL, Frédéric TASSETTI, Robert DEMUTH (à partir du troisième point), Guy EMILE, Michelle HENRI, Jean-Pierre SCHMITT, Evelyne POINSSOT, Claude AST, Christine GALLAND, Sylvie MEISTER.

Absents excusés : MM. Alain CALLOIS, Jacques BUISSON.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme GALLAND Christine** est désignée pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 FEVRIER 2018

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Le compte administratif 2017 faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 249 503,91 €
- un déficit d'investissement de 15 469,33 €

et les restes à réaliser au 31.12.2017 en section d'investissement s'élevant à :

- Dépenses 243 345,00 €
- Recettes 167 112,00 €

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* **91 702,33 €** en recette de la section d'investissement
(15 469,33+243 3451)- 167 112) à l'article 1068 – Excédent de la section de fonctionnement

* **157 801,58 €** en recette de la section de fonctionnement
(249 503,91 – 91 702,33) à l'article 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Compte-tenu de son impact direct sur le document budgétaire, il est décidé d'intervenir les troisième et quatrième questions de l'ordre du jour.

PROJET DE SKATE-PARK / DEMANDE DE SUBVENTION AU GRAND BELFORT AU TITRE DU FONDS DE RESERVE

Rapporteur : Mme Daniela DUBREUIL

Par délibération du 03 octobre 2016, le Conseil Municipal approuvait la réalisation d'un skate-park dans l'enceinte du complexe sportif pour un coût chiffré à 65 441,15 € HT, mais le budget restreint de l'année 2017 et le manque de financement avaient contraint le Conseil Municipal à ne pas inscrire cette opération sur l'exercice 2017.

Considérant :

- le nouveau coût prévisionnel de ce projet, abaissé à 45 295 € HT (soit 54 354 € TTC) sur présentation d'un nouveau devis pour l'aménagement de la plate-forme d'accueil des modules du skate-park,
- le soutien financier que le Président du Conseil Départemental proposera au vote de son assemblée pour permettre à la Commune de réaliser cette opération, soit 7 000,00 €, sur justification de son inscription au budget communal 2018,
- la portée intercommunale que revêt une telle installation, qui sera ouverte à tous les usagers, habitants de la Commune comme des communes voisines, et qui constituera un attrait compte-tenu du peu de structures de loisirs de ce type sur le territoire intercommunal du GRAND BELFORT,

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Le Conseil Municipal :

- valide la réalisation d'un skate-park et l'inscription des crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018,
- en plus de l'aide du Conseil Départemental, sollicite le soutien financier du GRAND BELFORT par la mobilisation du fonds de réserve selon le plan de financement suivant :

Fonds de réserve du GRAND BELFORT	29 236,00 €
Conseil Départemental	7 000,00 €
Autofinancement/emprunt	9 059,00 €

- autorise le Maire à signer tout document de rapportant à cette affaire, notamment tout acte administratif formalisant l'attribution du fonds de réserve, ainsi que la commande des travaux dans la limite du coût prévisionnel.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Le Conseil Municipal vote les crédits affectés à chacun des chapitres budgétaires et adopte le Budget Primitif 2018 de la Commune, s'établissant comme suit :

➤ Section de fonctionnement

* Dépenses	1 003 995,00 €
* Recettes	1 003 995,00 €

➤ Section d'investissement

* Dépenses	786 696,00 €
* Recettes	786 696,00 €

DIVERS

Il est évoqué la possibilité pour la Commune d'entrer dans un dispositif dit de « participation citoyenne » qui consiste, en établissant un lien régulier entre les habitants de quartiers, les élus et les représentants de la force publique, à encourager la population à adopter une attitude solidaire et vigilante de manière à prévenir les cambriolages et incivilités.

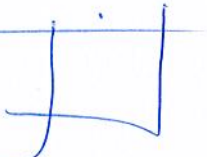
L'adhésion à une telle démarche recueille l'aval des élus du Conseil Municipal.

Séance levée à 19h55.

Vu par Nous, Rafaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de Méziré, pour être affiché le 11 avril 2018 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L. 2122-25 du Code des Collectivités Locales.

Méziré, le 10 avril 2018



Le Maire, 
Rafaël RODRIGUEZ.